



Dossier de presse

**Signature de la convention avec EPF Grand-Est,
pour la réhabilitation de la friche OXAME**



Jeudi 08 Juillet 2021 à 14h30

Mairie de Revin – 08500 REVIN

1. Réhabilitation de la friche OXAME

Dans le cadre de la stratégie de réhabilitation des friches industrielles de notre territoire, la Communauté a travaillé particulièrement sur 2 ensembles, CELLATEX à Givet et la Zone Industrielle ÉLECTROLUX- PORCHER- OXAME à Revin.

Concernant cette dernière, nous avons travaillé sur des solutions pour les 3 ensembles qui la composent. Pour ce qui est de PORCHER, elle accueillera l'installation de Mercier. Pour ce qui est d'ÉLECTROLUX, sur les cinq ensembles bâtimentaires qui composent ce site, 2 ont déjà une solution, il s'agit du bâtiment occupé par DELTA DORE et de celui que nous réhabilitons pour ACDL. Les 3 derniers lots ont des problématiques de pollution pour lesquelles ÉLECTROLUX travaille activement, en lien avec la DREAL, à leur résorption. Nous avons des contacts dont 2 sérieux, pour 2 des 3 lots restant.

Concernant OXAME, cette friche est aujourd'hui propriété de Monsieur Louis TERRIER, ex-dirigeant d'OXAME, dont la SARL, propriétaire du site, n'a pas les moyens de procéder à la réhabilitation.

En parallèle, l'État a créé, il y a quelques mois, l'Établissement Public Foncier Grand-Est, dont l'objet est d'accompagner les collectivités dans la résorption des friches de leur territoire.



Etablissement Public Foncier
de Grand Est

2. Plan de financement

La Communauté de Communes s'est rapprochée de l'EPFGE le 23 mars dernier. L'EPFGE est favorable à étudier l'achat et la mise à nu du site pour notre compte en vue d'une réutilisation industrielle future.

L'EPFGE en assure le portage et 80 % des coûts d'études ainsi que les travaux de démolitions. La procédure est la suivante :

- **Achat du terrain à M. TERRIER ;**
- **Sécurisation du terrain ;**
- **Lancement des études nécessaires (destruction, dépollution...) ;**
- **Réalisation des travaux.**
- **Restitution du site à la Communauté au bout de 5 ans**

Cette convention est tripartite entre l'EPFGE, la ville de Revin et notre Communauté. Le plan de financement prévisionnel (hors travaux pris en charge par l'EPFGE) est le suivant :

Budget prévisionnel du projet	Coût total	dont part EPCI		dont part Commune		dont part EPFL	
	€ HT	€ HT	%	€ HT	%	€ HT	%
Acquisitions foncières	10 000 €	10 000 €	100,0%			0 €	0,0%
Frais notariés	10 000 €	10 000 €	100,0%			0 €	0,0%
Frais de gestion	70 000 €	70 000 €	100,0%			0 €	0,0%
Etudes	50 000 €	5 000 €	10,0%	5 000 €	10,0%	40 000 €	80,0%
Travaux		0 €	100,0%			0 €	
Prix de revient (= enveloppe totale du projet)	140 000 €						
Prix de cession prévisionnel (= part prise en charge par la collectivité)		95 000 €	67,9%	5 000 €	3,6%		
Minoration (= aide apportée par l'EPFL au projet)						40 000 €	28,6%

Cette signature est une opportunité forte de voir cette friche réhabilitée rapidement pour un coût à charge des collectivités qui reste raisonnable (95 000 € CCARM, 5 000 € Revin).



Communauté de Communes
ARDENNE rives de meuse



Contact

Centre d'Innovation et de Services aux Entreprises

Tel : 03.24.42.67.67

Courriel : cise@ardennerivesdemeuse.com